RAPPORT ANNUEL 2006

Régie des installations olympiques

SOMMAIRE

Faits saillants

Lettre au président de l'Assemblée nationale 1

Lettre à la ministre 1

Message du président et du directeur général 2

Revue de l'année 2005-2006 3

L'exploitation du Stade 3
Les services touristiques 4
Le Centre sportif 4
La gestion de l'actif immobilier 5
Les ressources humaines 5

Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités 6

Statistiques 6

Fréquentation par site 6
Ventilation des résultats d'exploitation 7

Revue financière 2005-2006 8

Analyse des résultats par la direction 8
Rapport des vérificateurs 9
Fonds d'exploitation 10
Fonds de construction 14
Notes complémentaires 16
Fonds spécial olympique 21

Conseil d'administration et haute direction 23

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics 24

Mission et coordonnées

Le Centre sportif accueille le Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec (CESAQ)

Cent quatre-vingt-six jours d'occupation du Stade, soit 37 jours de plus qu'en 2005

Revenus moyens par jour d'occupation du Stade : près de 51 000 dollars

Plus de 266 700 touristes et excursionnistes ont visité l'Observatoire de la Tour de Montréal

Ventes de souvenirs à nos boutiques totalisant plus de 500 000 dollars

SOMMAIRE

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2005-2006

Revenus autonomes d'exploitation s'élevant à 18 498 000 dollars, soit 49,2 % des revenus totaux

Près d'un million d'utilisateurs et de spectateurs dans nos installations

Projet de construction du Complexe de soccer Saputo sur les terrains du Parc olympique

Signature des conventions collectives avec tous les employés syndiqués

Plus de 228 800 visites du site Internet et 644 444 pages consultées

Les revenus du Stade représentent 64,7 % de l'ensemble des produits, les activités touristiques, 21,6 %, et ceux du Centre sportif, 13,7 %

Le Centre sportif accueille le Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec (CESAQ)

Accroissement de 6 % des abonnements au conditionnement physique au Centre sportif

Construction du bassin de nage synchronisée et de water-polo, le septième bassin du Centre sportif

Mise à niveau des équipements de plongeon permettant, notamment, le plongeon synchronisé

Neuf salons grand public, notamment le nouveau Salon Chalets et Maisons de campagne, le Salon des véhicules récréatifs de Montréal, le Salon National Tourisme Plein Air

Deux salons manufacturiers présentés à Montréal pour la première fois : Expo Grands Travaux et le Salon International Décors et Tendances

Deux matchs de football professionnel

Deux très populaires spectacles motorisés, soit la 29e édition du Motocross NAPA et le Monster Spectacular

Cérémonies d'ouverture et de clôture des 1ers Outgames mondiaux

Une assistance totale de près d'un demi-million de personnes aux événements présentés au Stade

Cent quatre-vingt-six jours d'occupation du Stade, soit 37 jours de plus qu'en 2005

Revenus moyens par jour d'occupation du Stade : près de 51 000 dollars

Annonce de la tenue d'une série de matchs de la Coupe du Monde de soccer U-20 à l'été 2007

Plus de 266 700 touristes et excursionnistes ont visité l'Observatoire de la Tour de Montréal

Ventes de souvenirs à nos boutiques totalisant plus de 500 000 dollars

2007-05868/

Lettre au président de l'Assemblée nationale

Mars 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2006.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre du Tourisme,

Françoise Gauthier

Lettre à la ministre du Tourisme

Mars 2007

Madame Françoise Gauthier
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque est, bureau 400
Québec (Québec)
G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier débutant le 1er novembre 2005 et se terminant le 31 octobre 2006.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, de même que les états financiers dûment vérifiés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,

Gilles Lépine

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Durant l'année, nous avons atteint les objectifs fixés en termes de croissance des revenus autonomes, de développement des affaires, et d'organisation structurelle.

Au chapitre des résultats financiers, notre performance s'est encore améliorée. Nos revenus autonomes d'exploitation ont augmenté de 1 074 000 dollars grâce à la tenue de nouveaux événements au Stade. Notons que les revenus autonomes de l'organisation, qui s'élèvent à 18 498 000 dollars, représentent 49,2 % des revenus totaux, par rapport à 50,8 % en subvention d'équilibre.

Gilles Lépine

Plusieurs événements sportifs, culturels, commerciaux et autres événements spéciaux ont été tenus dans nos installations, soit au Stade et au Centre sportif.

Trois annonces importantes illustrent le succès de notre stratégie de développement reliée à notre vocation sportive. D'abord, le choix de notre Centre sportif pour la création du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec*. La construction d'un nouveau bassin, dédié à la nage synchronisée et au water-polo, la mise à niveau des équipements de plongeon et l'aménagement d'aires d'entraînement au sol, expliquent que plusieurs équipes nationales ont choisi Montréal, et plus spécifiquement le Parc olympique, pour lieu d'entraînement en prévision de compétitions internationales. Une fois les travaux complétés, le Centre possédera les installations aquatiques parmi les plus modernes au Canada. Ces nouveaux équipements favoriseront le soutien aux athlètes et aux entraîneurs, en plus de stimuler la relève et d'attirer davantage de compétitions d'envergure à Montréal.

Par ailleurs, la décision de la société sans but lucratif *Complexe de soccer Saputo* d'ériger un stade d'environ 12 500 places sur nos terrains, pour les matchs de l'Impact de Montréal, met en valeur nos attributs spécifiques dont notre localisation facile d'accès par transport en commun ou par route, et l'envergure de nos espaces de stationnement.

René Morency

Enfin, l'annonce faite par la *Fédération internationale de football association* (FIFA), à l'effet que huit matchs de la Coupe du Monde U-20 seront disputés dans l'enceinte du Stade, à l'été 2007, a été bien reçue de tous les milieux.

Dans un autre ordre d'idées, c'est en grand nombre que les touristes, les excursionnistes et les résidants locaux ont visité l'Observatoire situé au sommet de la Tour de Montréal. Malgré le plus faible nombre de touristes ayant choisi Montréal comme destination, la diminution d'achalandage n'a été que de 6 % dans nos installations.

Finalement, à titre de locateur de bureaux administratifs, nous remercions le Regroupement Loisir Québec de sa fidélité en tant que principal locataire, et le Comité olympique canadien qui a privilégié notre emplacement lors du déménagement de sa place d'affaires montréalaise.

Pour l'année qui vient, nous poursuivrons nos efforts afin d'atteindre nos objectifs en matière de performance financière, d'amélioration des processus, et de prestation de services. Nos priorités seront encore d'accroître nos revenus autonomes, de profiter des nouvelles occasions d'affaires, et d'assurer la satisfaction de la clientèle. Pour atteindre ces objectifs, nous comptons sur l'engagement des membres du Conseil d'administration que nous remercions de leur dévouement. Nous comptons également sur la contribution quotidienne de tout notre personnel. Depuis la planification et l'organisation, jusqu'à la présentation d'un événement, nos équipes continueront à démontrer flexibilité, savoir-faire, dynamisme, professionnalisme, et volonté d'offrir le meilleur service à nos clients.

Gilles Lépine
Président

René Morency
Directeur général

L'exploitation du Stade

Salon Expo Grands Travaux

Monument faisant partie du patrimoine moderne, le Stade olympique est l'un des grands symboles de Montréal. Il est assurément le plus grand emplacement multifonctionnel au Québec. Sa capacité d'accueil exceptionnelle permet d'y tenir les plus grands événements sportifs, commerciaux et culturels au Québec. La salle principale offre 18 989 m², sans colonne, et un dégagement de plafond de 49 mètres permettant l'exposition d'objets de dimensions inhabituelles. Cette salle contient des gradins permanents de 55 000 sièges auxquels peuvent s'ajouter plusieurs milliers de places grâce à des gradins mobiles. Les promoteurs d'événements peuvent compter sur notre équipe de spécialistes qui possède une expertise unique en gestion de foules et d'événements de grande envergure.

En 2006, le Stade a été occupé, par l'un ou l'autre des promoteurs d'événements, pendant 186 jours, soit 37 jours de plus que l'année précédente, pour la tenue d'activités publiques ou privées de natures très variées.

Au chapitre des événements commerciaux, neuf salons grand public ont été présentés dans nos installations, dont le Salon National Tourisme Plein Air, le tout nouveau Salon Chalets et Maisons de campagne, le Salon des véhicules récréatifs de Montréal, et le Salon National des Animaux de Compagnie.

Deux nouveaux salons manufacturiers, destinés à la clientèle d'affaires, ont connu un grand succès. Il s'agit du Salon International Décors et Tendances et du Salon Expo Grands Travaux qui présentait des équipements lourds aux dimensions impressionnantes. Ces deux salons étaient présentés à Montréal pour la première fois.

En ce qui a trait aux événements sportifs, deux matchs des Alouettes ont permis d'accueillir plusieurs dizaines de milliers de spectateurs, alors que le Marathon de Montréal se terminait en nos murs pour une deuxième année consécutive.

La salle principale du Stade étant le seul endroit au Québec qui soit assez spacieux pour présenter des spectacles motorisés, deux événements de ce type ont eu lieu pendant l'année, soit le Motocross NAPA et le Monster Spectacular. Chacun a attiré plus de 51 000 amateurs, ce qui représente une légère augmentation dans le cas du Motocross, et un bond de 15 % de l'assistance pour ce qui est de l'autre spectacle.

Nos différentes salles ont également été le site de tournage de huit films publicitaires et long-métrages, d'un week-end dansant qui a accueilli des dizaines de milliers de personnes, de réunions syndicales d'envergure, et de formation professionnelle. La salle principale du Stade a également été le théâtre des cérémonies d'ouverture et de clôture des 1ers Outgames mondiaux.

Les services touristiques

Notre produit touristique principal est l'Observatoire duquel on peut contempler la plaine du Saint-Laurent et jusqu'à 80 kilomètres à la ronde. Situé au sommet de la Tour de Montréal, on y accède grâce au funiculaire vitré. Nous offrons également des visites guidées du Stade et du Centre sportif, de même que deux boutiques où les visiteurs peuvent se procurer des souvenirs. Notre site touristique figure parmi les plus populaires à Montréal.

Nous recevons aussi bien des touristes individuels que des voyageurs venant en groupes. Bien que notre clientèle soit principalement constituée de visiteurs individuels, 36 % des touristes se présentent en groupes gérés par des voyagistes. Nous remarquons que plus de 46 % des groupes proviennent des États-Unis, les autres groupes constituant la clientèle internationale provenant essentiellement d'Europe et d'Asie.

Visiteurs

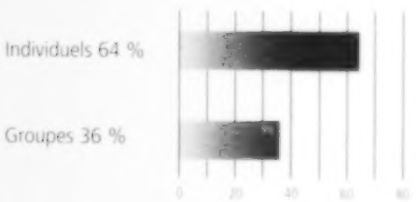

Nous offrons plusieurs forfaits en collaboration avec les Muséums Nature de Montréal. La majorité des visiteurs, soit 69 % des clients, profitent des diverses combinaisons offertes qui permettent de visiter deux ou trois attractions à un prix avantageux.

La diminution du nombre de touristes, remarquée partout au Québec, a eu un impact dans nos installations. Nous avons observé une réduction de 6 % de l'achalandage à l'Observatoire et aux visites guidées.

Quelque 50 500 personnes ont profité de leur passage pour se procurer des souvenirs dans l'une ou l'autre de nos deux boutiques. Les ventes de souvenirs s'élèvent à 516 180 dollars. La valeur moyenne des achats s'élève à 10,22 dollars par client.

Les services touristiques ont produit des revenus bruts de 3,1 millions de dollars.

De manière à ce que les touristes et excursionnistes nous incluent à leur itinéraire, nous avons développé une campagne publicitaire positionnant l'Observatoire en tant que « haut lieu touristique » à Montréal. Les trois concepts ont fait l'objet d'affichage sur les quais de certaines stations de métro ciblées pour leur achalandage et leur proximité de sites touristiques. De plus, des cartes postales ont été distribuées aux personnes se trouvant aux endroits très fréquentés par les touristes. Elles ont également été remises aux participants et aux spectateurs lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des 1er Outgames mondiaux. Ces cartes offraient un rabais de deux dollars sur le prix d'entrée régulier à l'Observatoire.

Le Centre sportif

En janvier 2006, l'annonce de la création du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec* (CESAQ) a enclenché la réalisation d'importants travaux au Centre sportif du Parc olympique. Ainsi, nous avons amorcé la construction d'un bassin de 20 mètres par 30 mètres, et de 3 mètres de profondeur. Cet équipement, le seul en Amérique du Nord répondant aux nouvelles normes internationales, est dédié aux équipes nationales de nage synchronisée et de water-polo féminin. Une salle d'entraînement musculaire a été aménagée pour ces athlètes. De plus, nous avons modifié les tours du bassin de plongeon de manière à permettre, notamment, le plongeon synchronisé. Les plongeurs profitent aussi d'une aire d'entraînement acrobatique à sec. Une fois les travaux complétés, le Centre possédera les installations aquatiques les plus complètes et parmi les plus modernes au Canada.

À terme, la création du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec* aura nécessité des investissements de 3,8 millions de dollars.

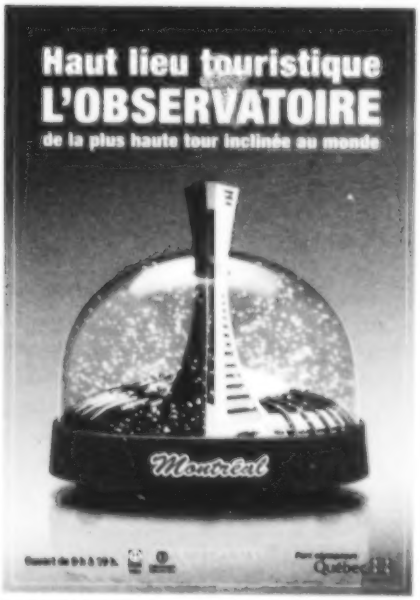

Affiche publicitaire

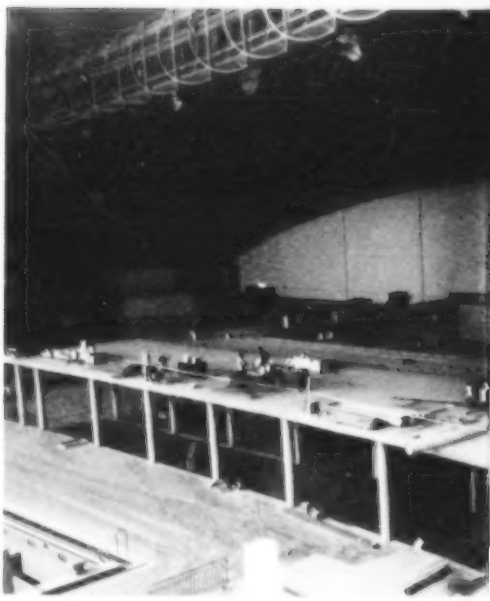

Travaux de construction du bassin de nage synchronisée et de water-polo. La fin des travaux est prévue pour le début de l'année 2007.

assumés en partenariat avec nous par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires municipales et des Régions, et le Centre national multisports de Montréal. Les équipes nationales de nage synchronisée et de water-polo féminin ont choisi notre Centre pour site d'entraînement et elles seront suivies, en 2007, par les équipes de natation et de plongeon. Ces nouveaux équipements favoriseront le soutien aux athlètes et aux entraîneurs, en plus de stimuler la relève et d'attirer davantage de compétitions d'envergure à Montréal.

Bien que les équipes nationales s'entraînent dans notre Centre sportif, nous continuons à offrir une gamme de services à la population. Durant l'année, le nombre d'abonnements au conditionnement physique a d'ailleurs augmenté de 6 %.

En dehors des périodes de construction, nous avons accueilli des compétitions variées, notamment la Coupe du Québec ainsi que certaines épreuves aquatiques dans le cadre des 1res Outgames mondiaux.

La gestion de l'actif immobilier

Le complexe du Parc olympique est un monument exceptionnel dont l'entretien constant nous permet d'offrir des espaces et services de qualité à nos diverses clientèles.

Parmi les travaux d'envergure réalisés cette année, mentionnons ceux entrepris à notre Centre sportif. Notre équipe a planifié et géré l'ensemble des travaux de construction du bassin de nage synchronisée, de même que ceux de mise à niveau des équipements du bassin de plongeon, et les installations complémentaires.

De plus, dans le cadre du plan d'immobilisation, nous avons complété la réfection de 13 200 mètres carrés de structures de béton au stationnement situé boulevard Pie-IX. Nous avons également terminé les travaux de remplacement du réseau de protection incendie dans nos stationnements.

Le remplacement de tous les transformateurs de puissance, amorcé en 2002, a été complété cette année, soit un an avant l'échéance initiale. Nous avons également acquis le deuxième des trois nouveaux groupes électrogènes prévus au plan.

Finalement, le projet de remplacement de la toiture actuelle suit son cours. Des deux firmes s'étant qualifiées lors de l'appel de candidatures, l'une a décidé de se retirer du processus. La firme restante, SNC-Lavalin inc., présentera une proposition technique et financière au cours de l'exercice 2006-2007. Notre objectif est d'obtenir un toit fiable, durable, sécuritaire et économique. Cela nous permettra d'exploiter notre salle principale douze mois par année, ce qui accommodera davantage nos clients et accroîtra nos revenus d'exploitation.

Les ressources humaines

Cette année, nous avons négocié et signé le renouvellement des six conventions collectives avec les syndicats qui représentent tous nos employés. Ces conventions, conclues conformément aux paramètres de négociation fixés par le gouvernement, seront en vigueur jusqu'en 2010.

Au niveau de la formation de la main-d'oeuvre, nous avons offert 1 665 heures de cours variés à notre personnel. Les sessions ont notamment porté sur la prévention des accidents et la gestion d'équipes de travail.

Nos effectifs comptent des généralistes et des spécialistes en plusieurs disciplines qui nous permettent d'offrir une variété de services au Stade, au Centre sportif et à la Tour de Montréal.

	Personnel régulier/temps complet	Personnel à l'événement
Syndiqués	136	904
Non-syndiqués	8	S/O
Cadres	30	32
TOTAL	174	936

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Le Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec. Au cours de l'année, le Conseil a tenu 14 réunions, soit quatre régulières et dix réunions spéciales. Pour leur part, les comités permanents du Conseil se sont réunis dix fois.

Le président et les membres du Conseil d'administration, et de ses comités permanents, n'ont reçu aucune rémunération pour exercer leurs fonctions durant l'année financière 2005-2006.

Le comité du contrôle financier et administratif

Le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les hauts dirigeants de la Régie des installations olympiques, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure, de plus, le suivi du contrôle financier et administratif de la Régie en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace.

Le comité de construction et entretien

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien de la Régie. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

Le comité marketing

Le comité marketing oriente et valide les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement de l'entreprise en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies déterminées par le Conseil d'administration.

Le comité de ressources humaines

Le comité de ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction de la Régie relativement aux effectifs requis pour réaliser son mandat, aux conditions de travail applicables au personnel, et à l'évaluation du personnel de l'organisme.

Statistiques

Fréquentation par site

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Jours entrée/ sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs et exposants	Spectateurs et visiteurs	Total
Stade								
Activités sportives	2	13	15	200	0	400	62 242	62 842
Activités commerciales	98	73	171	0	37 653	40 510	325 064	403 227
	100	**86**	**186**	**200**	**37 653**	**40 910**	**387 306**	**466 069**
Centre sportif	349		349	5 805	191 035	8 505	1 846	207 191
Aires extérieures	153		153		8 516			8 516
Tour de Montréal	321		321				266 732	266 732
Total				**6 005**	**237 204**	**49 415**	**655 884**	**948 508**
Stationnement					524 032			524 032

* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité

Ventilation des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars) - (non vérifié)

	Stade	Centre sportif	Aires extérieures	Tour de Montréal	Énergie fournie à des tiers*	Subvention de fonctionnement	Total
Produits							
Subvention du gouvernement du Québec						19 098	19 098
Produits directs d'exploitation	9 278	1 956	13	3 094	181		14 522
Produits communs ventilés**	517	1	72	(3)	3 389		3 976
	9 795	1 957	85	3 091	3 570	19 098	37 596
Charges							
Charges d'exploitation	9 438	3 002	951	3 537			16 928
Charges communes ventilées***	5 3u0	955	531	1 148			7 934
Énergie	1 876	2 458	121	540	3 186		8 181
Centrale thermique	212	304		66	429		1 011
Charges d'administration ventilées	2 975	1 286	181	1 197			5 639
	19 801	8 005	1 784	6 488	3 615	0	39 693
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	(10 006)	(6 048)	(1 699)	(3 397)	(45)	19 098	(2 097)
Subvention nécessaire à l'équilibre financier	10 381	6 048	1 699	3 397	45	(21 570)	0
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	375	0	0	0	0	(2 472)	(2 097)
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	(375)						(375)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	(2 472)	(2 472)

Notes :

* Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCite et Village olympique

** Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus

*** Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique

Analyse des résultats par la direction

Les revenus d'exploitation

Au cours de l'année financière, les revenus autonomes ont connu une croissance de 1 074 000 dollars, soit 6,2 % de plus que lors de l'exercice précédent. Cette amélioration est attribuable à la tenue de nouveaux événements au Stade. Ils compensent largement la réduction de 900 000 dollars de la subvention de fonctionnement versée par le gouvernement du Québec pour équilibrer le budget de l'ensemble de nos installations, et le fait que certains événements présentés en 2005 n'aient pas été réédités cette année.

La valeur des travaux et des services facturés à des tiers a connu une augmentation importante en raison de la nature des événements présentés au Stade et des travaux effectués et facturés dans le cadre de la création du Centre d'excellence des sports aquatiques. À eux seuls, les travaux effectués au Centre sportif ont produit 530 000 dollars, soit 68 % de l'ensemble des revenus comptabilisés à cette rubrique.

De l'ensemble des revenus autonomes d'exploitation des sites, 64,7 % sont produits par les différents événements présentés au Stade.

Revenus d'exploitation des sites 2006

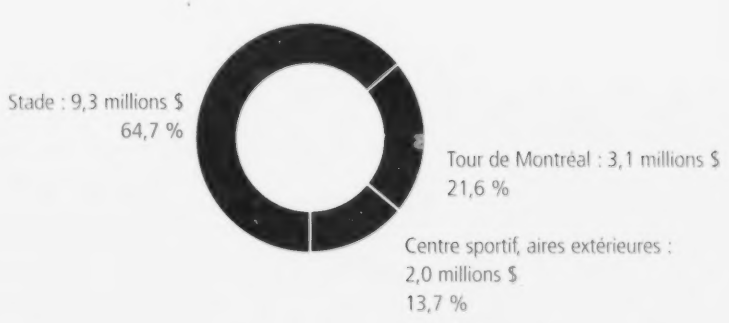

Les dépenses d'exploitation

Durant l'exercice, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 5,6 %, soit 2 101 000 dollars.

Les traitements et charges sociales sont en hausse en raison des augmentations de salaire octroyées le 1er avril 2006 et à la réorganisation de la direction des Ressources humaines.

Des réparations variées et les travaux de construction du nouveau bassin de nage synchronisée expliquent l'augmentation des dépenses au chapitre des contrats de service et des matériaux.

La hausse des dépenses en honoraires professionnels est surtout attribuable à la gestion du projet de la nouvelle toiture et au recours à des professionnels externes dans le cadre des négociations des conventions collectives.

À la ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2006 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 15 décembre 2006

Résultats

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
Produits		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	**19 098**	20 000
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	**4 569**	4 756
Loyers	**1 690**	1 279
Publicité	**476**	447
Stationnements	**2 374**	2 312
Souvenirs	**594**	640
Redevances des concessionnaires	**1 001**	1 071
Location de locaux commerciaux et de bureaux	**1 689**	1 596
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	**3 824**	3 925
Travaux et services facturés à des tiers	**2 104**	1 326
Autres produits	**177**	72
	37 596	37 424
Charges		
Traitements		
Employés réguliers	**8 896**	8 602
Employés à l'événement	**2 661**	2 634
Charges sociales	**1 936**	1 813
Cotisations au régime de retraite	**490**	434
Coûts de cessation d'emploi	**105**	151
Contrats de services	**6 072**	5 174
Matériaux et location d'équipement	**1 762**	1 523
Produits aux fins de revente	**287**	331
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	**3 186**	3 132
Autre	**4 995**	4 735
Taxe d'eau et de services, et assurances	**2 254**	2 380
Honoraires professionnels	**2 152**	1 648
Commissions, cachets et droits	**319**	309
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	**131**	156
Intérêts sur la dette à long terme	**209**	366
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	**363**	340
Publicité	**890**	854
Créances douteuses	**384**	230
Autres charges	**314**	304
Amortissement des immobilisations	**4 081**	3 717
Amortissement d'une subvention reportée	**(1 794)**	(1 241)
	39 693	37 592
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant autre élément	**(2 097)**	(168)
Autre élément		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	**375**	429
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(2 472)**	(597)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Surplus réservés
Surplus d'opérations

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	Réservés					2006	2005
	Développement de nouveaux projets et marchés	Projet nouvelle toiture	Bassin nage synchronisée	Signalisation et Mosaïculture	Total	Opérations	Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Surplus au début		2 568	600		3 168	7 065	10 233	10 786
Affectation aux surplus réservés				414	414	(414)		
Virement aux surplus d'opérations		(890)		(43)	(933)	933		
Insuffisance des produits par rapport aux charges						(2 472)	(2 472)	(597)
Solde disponible pour investissement	–	1 678	600	371	2 649	5 112	7 761	10 189
Surplus au début	152				152		152	196
Immobilisations								
Virement aux surplus d'opérations	(38)				(38)	38		
Solde non amorti	114	–	–	–	114	38	152	196
Surplus à la fin	114	1 678	600	371	2 763	5 150	7 913	10 385

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(2 472)**	(597)
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations		7
Amortissement des immobilisations	**4 081**	3 717
Amortissement d'une subvention reportée	**(1 794)**	(1 241)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	**22 043**	(785)
Rentrées nettes de fonds	**21 858**	1 101
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	**(3 989)**	8 477
Immobilisations	**(13 938)**	(6 805)
Cession d'immobilisations		75
Rentrées (sorties) nettes de fonds	**(17 927)**	1 747
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts et sorties nettes de fonds	**(3 750)**	(3 750)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	**181**	(902)
Encaisse au début	**380**	1 282
Encaisse à la fin	**561**	380

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
ACTIF		
Encaisse	**561**	380
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 4,30 % et 4,34 %	**3 989**	
Débiteurs	**2 874**	2 855
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir		10 000
Stock	**1 061**	1 042
Frais payés d'avance	**462**	464
Immobilisations (note 6)	**50 144**	40 287
	59 091	55 028
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	**10 043**	8 918
Dû au fonds de construction	**12**	
Subventions reportées (notes 4 et 8)	**37 373**	28 225
Dette à long terme (note 9)	**3 750**	7 500
	51 178	44 643
SURPLUS		
Surplus réservés	**2 763**	3 320
Surplus d'opérations	**5 150**	7 065
	7 913	10 385
	59 091	55 028

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et sorties nettes de fonds	**(590)**	(324)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	**50 587**	72 237
Remboursements nets d'emprunts à long terme	**(50 000)**	(72 000)
Rentrées nettes de fonds	**587**	237
Diminution de l'encaisse	**(3)**	(87)
Encaisse au début	**8**	95
Encaisse à la fin	**5**	8

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	**1 476 950**	1 476 541
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	**116 457**	116 461
Contributions totales reçues (note 12)	**(1 591 388)**	(1 540 801)
	2 019	52 201
Autres éléments d'actif		
Avance au fonds d'exploitation	**12**	
Encaisse	**5**	8
	2 036	52 209
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	**2 000**	52 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	**36**	205
Intérêts courus		4
	2 036	52 209

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la « Régie ») est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI[e] Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'est de Montréal.

2 - ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3 - RÈGLES COMPTABLES

a) Les états financiers ont été établis selon les principales règles comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercice futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipement	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

4 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2006	2005
	$	$
Débiteurs	**(19)**	(825)
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	**10 000**	(10 000)
Stock	**(19)**	(98)
Frais payés d'avance	**2**	12
Comptes fournisseurs et charges à payer	**1 125**	126
Dû au fonds de construction	**12**	
Subventions reportées	**10 942**	10 000
	22 043	(785)

6 - IMMOBILISATIONS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Équipement	**15 172**	**13 782**	**1 390**
Structure et aménagements spécifiques	**87 579**	**38 962**	**48 617**
Aménagements locatifs	**5 664**	**5 664**	
Matériel roulant	**1 753**	**1 616**	**137**
	110 168	**60 024**	**50 144**

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Équipement	14 754	13 426	1 328
Structure et aménagements spécifiques	74 334	35 522	38 812
Aménagements locatifs	5 664	5 664	
Matériel roulant	1 704	1 557	147
	96 456	56 169	40 287

7 - EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 10 000 000 $, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2007.

8 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2006	2005
	$	$
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	**366**	366
Montant encaissé au cours de l'exercice	**19 100**	20 000
	19 466	20 366
Montant constaté à titre de produits	**19 098**	20 000
Solde à la fin	**368**	366
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	**27 859**	19 100
Montant encaissé au cours de l'exercice	**10 940**	
Montant à recevoir		10 000
	38 799	29 100
Amortissement de l'exercice	**(1 794)**	(1 241)
Solde à la fin	**37 005**	27 859
	37 373	28 225

9 - DETTE À LONG TERME

	2006	2005
	$	$
Fonds d'exploitation		
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 4,152 %, remboursable par versements annuels de 3 750 000 $, échéant en mars 2007	**3 750**	7 500

Le versement sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours du prochain exercice s'élève à 3 750 000 $.

	2006	2005
	$	$
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,33 %, échéant le 6 novembre 2006	**1 000**	
4,33 %, échéant le 14 novembre 2006	**1 000**	
3,06857 %		6 500
3,10447 %		6 500
3,18382 %		6 500
3,25202 %		6 500
3,32079 %		6 500
3,38955 %		6 500
3,44639 %		6 500
3,47688 %		6 500
	2 000	52 000

Le versement sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élève à 2 000 000 $.

10 - COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2006	2005
	$	$
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	**1 204 660**	1 204 327
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	**409**	333
Solde à la fin	**1 205 069**	1 204 660
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	**16 160**	16 160
	1 221 229	1 220 820
Installations cédées		
Vélodrome (a)	**82 804**	82 804
Biodôme (a)	**50 397**	50 397
	133 201	133 201
Village olympique (b)	**122 520**	122 520
	1 476 950	1 476 541

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 201 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 397 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, comme mentionné à la note 3.

11 - FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2006	2005
	$	$
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts		4
Perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	96 971	96 971
	116 457	116 461

12 - CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2006	2005
	$	$
Fonds spécial olympique	1 329 377	1 278 790
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 591 388	1 540 801

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les acceptations bancaires, les débiteurs et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 3 732 000 $ (7 464 000 $ en 2005). Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat au taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour un emprunt comportant des conditions et une échéance similaires.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

14 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2006, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 22 000 000 $ (21 800 000 $ en 2005).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 100 000 $ (20 200 000 $ en 2005) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

Avis au lecteur

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2006 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 15 décembre 2006

Évolution du fonds

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	**51 369**	75 977
Intérêts sur les dépôts bancaires	**3**	2
Intérêts sur les placements	**65**	113
	51 437	76 092
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	**50 000**	72 000
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	**1 057**	3 831
Construction des installations olympiques	**587**	237
	51 644	76 068
Augmentation (diminution) des fonds	**(207)**	24
Solde du fonds au début	**240**	216
Solde du fonds à la fin	**33**	240

Actif et passif

au 31 octobre 2006
(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2006	2005
	$	$
Encaisse	**33**	240

Notes complémentaires

au 31 octobre 2006
(non vérifié - voir avis au lecteur) - (Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2006, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2006 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2006. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 7,93 % au 31 octobre 2006 (7,93 % en 2005).

2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2006 et 2005 s'élèvent respectivement à 50 587 000 $ et à 72 237 000 $, et se détaillent comme suit :

	2006	2005
	$	$
Construction des installations olympiques	**587**	237
Remboursement de capital sur la dette à long terme	**50 000**	72 000
	50 587	72 237

Conseil d'administration

Président

Gilles Lépine
Président CGLI inc.

Vice-président

Vacant

Membres

Pasquale (Pat) Di Lillo, CA
Associé, fiscalité
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Giuseppe Di Battista
Président
Développement Pangen inc.

Diane Lachapelle
Directrice
Synchro-Québec

Guy Marion
Directeur général
Fonds de développement
Emploi-Montréal inc.

Camille Montpetit
Directeur général
Caisse populaire Desjardins de Villeray

Haute direction

René Morency
Directeur général

Gaëtan Desrosiers
Directeur général adjoint

André Lafrenière
Directeur exécutif, Services partagés et
Secrétaire général

Lawrence Reynolds, ing.
Directeur exécutif, Gestion du patrimoine

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général de la Régie.

2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. MESURES DE PRÉVENTION

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. RÉMUNÉRATION

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général.

La Regie des installations olympiques a pour mission de préserver, dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique, et d'en assurer le plein développement en complémentarité avec les grands équipements actuels et futurs.

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)

Coordonnées

Régie des installations olympiques
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141

Télécopieur : 514 252-9401

Internet : www.parcolympique.ca

Photographies

Parc olympique
Maurice Vézinet

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-550-49132-3

Parc olympique
Québec